B3 PROJET PEDAGOGIQUE

Diplôme d'État D'Accompagnant Éducatif et Social

DEAES

cf. arrêté du 30 aout 2021 relatif à la formation conduisant au DEAES

Le centre de formation les CEMEA a intégré le projet pédagogique sur son site internet pour une prise de connaissances des candidats avant leurs inscriptions en formation

501 rue de la métairie de Saysset-CS10033-34078 Montpellier CX 3

Sommaire

1 PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION 3

1.1 Introduction
1.2 Le métier et les objectifs généraux de la formation
1.3 Répartition géographique de la formation

2 ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES 6

2.1 Introduction
2.2 L'utilisation des méthodes d'éducation active
2.3 La valorisation du rôle du groupe et des personnes en formation
2.4 L'approche globale du processus de formation en centre
2.5 La démarche qualité

3 INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DE FORMATION 10

3.1 Evaluation formative
3.2 L'Elaboration de l'Expérience Professionnelle (EEP)

4 ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION 11

4.1 Introduction
4.2 Objectifs généraux de la formation et son organisation
4.3 Séquences de la formation
4.4 Organisation pédagogique concernant les 5 Blocs de formation du DEAES
4.4.1 Contenu et organisation de la formation 12
4.4.2 Domaine de Formation 1 13
4.4.2.1 Espaces pédagogiques transversaux bloc 1 15
4.4.3 Domaine de Formation 2 16
4.4.3.1 Espaces pédagogiques transversaux bloc 2 17
4.4.4 Domaine de Formation 3 18
4.4.4.1 Espaces pédagogiques transversaux bloc 3 19
4.4.5 Domaine de Formation 4 20
4.4.5.1 Espaces pédagogiques transversaux bloc 4 22
4.4.6 Domaine de Formation 5 22
4.4.6.1 Espaces pédagogiques transversaux bloc 5 23

5 MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DES REVALIDANTS 24

6 DEROULEMENT DE LA FORMATION 24

6.1 Déroulement de l'accompagnement à la VAE 26
6.2 Déroulement de la formation en apprentissage / professionnalisation 27

7 PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE 31

7.1 Le Formateur responsable du niveau 3 dont le DEAES 32
7.2 La Formatrice coordinatrice de la formation au DEAES. 32
7.3 Les formateurs référents 33
7.4 L'Equipe pédagogique et les domaines d'intervention 34
7.4.1 Domaines d'intervention des formateurs permanents et des formateurs occasionnels 35

1 PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

1.1 Introduction

Le DEAES (diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social) est institué par le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021. Il est le premier niveau de qualification de la filière éducative.

Ce diplôme regroupe les fonctions suivantes :

- « Participation à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne (besoins, attentes, droits et libertés) »
- « Mise en œuvre d'une relation de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne »
- « Accompagnement de la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et des règles d'hygiène et de sécurité (alimentation, hygiène, aide aux déplacements…) »
- « Participation à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie »
- « Contribution à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social »
- « Intervention au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscription de son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé, en lien avec les familles et les aidants »
- « Transmission et rendu compte des observations et des actions »

1.2 Le métier et les objectifs généraux de la formation

Nous appuyant sur le référentiel métier, l'Accompagnant Éducatif et Social doit être capable :

- D'intervenir auprès des publics suivants : Enfants, adolescents et adultes, personnes vieillissantes et familles.
- De réaliser « une intervention sociale » au quotidien afin de compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soit l'origine et la nature.
- D'aider et accompagner ces publics dans les actes essentiels, dans les activités sociales, scolaires et de loisirs de la vie quotidienne.
- D'aider et accompagner dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne et sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur l'entretien du cadre de vie de la personne.
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle, transmettre des informations pertinentes ainsi qu'à la prévention des risques professionnels.
- Permettre un travail d'élaboration de l'expérience des AES qui va les conduire, par les témoignages de leur pratique, tout au long de la formation, à développer une réflexion sur les interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie, afin de se construire des repères dans sa pratique.

Pour ce faire, l'AES doit pouvoir mettre en œuvre un certain nombre de capacités et d'aptitudes **:**

- Entrer en relation avec les personnes aidées, leur entourage, respecter leur vie privée.
- Saisir les points clés des situations des demandeurs.
- S'organiser dans le temps et l'espace.
- Accompagner la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- Participer à l'entretien du cadre de vie que ce soit à domicile ou en établissement.
- Établir ou maintenir les liaisons indispensables avec d'autres intervenants.
- Rendre compte de son action et l'évaluer.

La formation d'AES est une formation professionnelle qui vise à développer des savoirs théoriques, des savoir-faire et des savoir-être par :

- L'acquisition de connaissances sur les publics demandeurs d'aide pour mieux répondre à leurs besoins.
- La maîtrise d'actes ordinaires, essentiels et d'activités de la vie sociale scolaire et/ou de loisirs.
- L'utilisation d'outils d'observation et de compréhension de situations complexes et diversifiées pour mener à bien le projet d'intervention ; d'en rendre compte et de savoir l'évaluer.
- Le développement des capacités d'observation, d'écoute, de communication et d'attention aux besoins des autres, c'est à dire de ses qualités humaines, afin d'instaurer une relation de confiance et d'échange basée sur le respect de la personne aidée.
- Une démarche d'analyse de leur pratique visant à aider les AES à mieux se situer dans leur rapport aux personnes aidées, à l'entourage de la personne.

1.3 Répartition géographique de la formation

Pour être au plus près des réalités du métier d'accompagnant éducatif et social, le centre de formation CEMEA Occitanie a fait le choix de s'implanter dans des établissements sociaux et médico-sociaux.
Cette alternative permet aux apprenants :
- Un contact direct avec les professionnels de terrain
- D'être au cœur des réalités de l'exercice professionnel d'un Accompagnant Éducatif et Social
- D'être en contact avec des équipes pluriprofessionnelles
- De découvrir le matériel adapté au différent public
- De nombreuses aides techniques et de matériel médicaux.

Ainsi :
- Sur Béziers : la formation se déroule dans un EHPAD offrant l'ensemble des moyens techniques indispensables pour former les apprenants.
- Sur Nîmes : dans un ESAT
-Sur Perpignan : Entreprise Adaptée (Fournisseur d'équipement pour personnes handicapées)

LIEUX (ville + département)	COORDONNEES (adresse et téléphone)	DESCRIPTION (bureau de réception individuel, salle de formation, salle de réunion, centre de ressources, plateau technique…)	MOYENS D'ACCES (train, bus, parking…) et accessibilité aux personnes handicapées	SUPPORTS, OUTILS ET EQUIPEMENTS (Ordinateurs, Internet, téléphone, fax, photocopieur, matériel vidéo...)	EQUIPEMENT SPECIFIQUE (ex. lit médicaliser, cuisine équipée…)
MONTPELLIER	501 rue Métairie de Saysset Cs 10033 34078 MONTPELLIER cx 3 Té 04 67 50 46 00	Appartement pédagogique avec salle de cours (19 personnes) + cuisine+ Salle de bain WC + chambre Pour mise en situation.	Tram ligne 4, sortie d'autoroute accès handicapé en Rez-de-Chaussée	Salle informatique 15 postes Salle de cours avec télévision écran plat Salle vidéo projection et vision conférence Photocopieurs Centre documentaire avec documentaliste	Cuisine équipée (gazinière, réfrigérateur, micro-ondes, vaisselle …) Matériel d'entretien du cadre de vie et du linge (planche à repasser, fer, lave-linge…) - Espace chambre (lit médicalisé, lève malade, disque de transfert, table adaptable, fauteuil roulant, béquille, canne, alèse protection …) - Lit à barreaux bébé, poupon Léa pour soin de nursing, baignoire bébé …)
NIMES	ESAT ST EXUPERY 290 RUE EUGENE FREYSSINET 30000 NIMES	Espace de formation modulaire de 90 m2 cour extérieure	Train + bus arrêt à 200 m Parking gratuit Espace de plein pied accessibilité totale	5 ordinateurs 1imprimante Accès internet Téléphone Vidéo projecteur	Espace avec lit médicalisé, fauteuil roulant et matériels d'ergothérapie + Location de Lève Malade et de verticalisateur. Cuisine Équipée et matériel d'entretien du cadre de vie - Salle d'eau

BEZIERS	49 rue du père Pierre Bât L'Eau Vive 34500 BEZIERS Tél 04 67 93 72 07 EHPAD LA MERIDIENNE 12 Rue de Monte Cassino, 34500 Béziers	Appartement pédagogique avec salle de cours (19 personnes) + cuisine+ Salle de bain WC chambre	Bus	Télévision vidéo projecteur Espace informatique 8 postes internet	Cuisine équipée et espace chambre avec lit médicalisé, salle de Bain matériels d'ergothérapie Matériel d'entretien du cadre de vie
PERPIGNAN	HANDISERTION3 400 ROUTE DE Prades 66000 PERPIGNAN 04 68 34 63 62	Espace pédagogique dédié dans le centre de formation Salle de cours 20 personnes Cuisine Espace sanitaire	Bus, train (300m)	Télévision Vidéo projecteur Visio conférence Espace informatique 4 postes	Cuisine équipée (gazinière, réfrigérateur, micro-ondes, vaisselle …) Matériel d'entretien du cadre de vie et du linge (planche à repasser, fer, lave-linge…) - Espace chambre (lit médicalisé, lève malade, disque de transfert, table adaptable, fauteuil roulant, béquille, canne, alèse protection …) - Lit à barreaux bébé, poupon Léa pour soin de nursing, baignoire bébé …)
PRADES	34 avenue Pasteur 66500 PRADES	Rez-de-Chaussée villa avec salle de cours 17 personnes Chambres toilettes salle de bain	Bus train	Espace informatique 4 postes Vidéo projecteur	Cuisine équipée et espace chambre avec lit médicalisé, salle de bain, matériels d'ergothérapie Matériel d'entretien du cadre de vie

2 ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

2.1 Introduction

Les principes pédagogiques auxquels se réfèrent les CEMÉA sont :

- La pédagogie du projet,

- L'appropriation par le stagiaire de sa formation,
- L'individualisation au sein d'un travail de groupe.

Ils reposent sur la transversalité des enseignements grâce à des séquences :
- D'analyse des situations professionnelles et éducatives,
- D'évaluation des expériences professionnelles.
- La pratique comme point de départ de toute réflexion visant à développer la conscience d'un positionnement professionnel et de fait, la dynamique de l'alternance comme dynamique essentielle du processus de formation fondée sur des aller et retour réguliers entre le lieu de l'expérience de terrain et centre de formation.

Nous pensons que la position de la personne en formation est déterminée par la nature même du travail social. Il est question d'établir, de réhabiliter, de créer du lien social.

Nous mettons en œuvre des stratégies de formation qui favorisent la promotion des personnes.

Permettre l'accès à la formation et à une qualification professionnelle d'un public pour lequel la réalité du système scolaire n'a pas toujours autorisé la valorisation ni le développement de toutes leurs potentialités, a toujours fait partie de notre travail.

2.2 L'utilisation des méthodes d'éducation active

Elles sont basées, lors de la formation en centre, sur les échanges et confrontations de pratique, d'expériences et de savoirs, sur des mises en situations, sur des études de cas, des rencontres avec des acteurs et des professionnels des secteurs d'activité.

2.3 La valorisation du rôle du groupe et des personnes en formation

Si l'on part du principe que « l'on apprend seul mais jamais sans les autres », la démarche mise en œuvre fait que le groupe lui-même est formateur de ses membres par les rencontres et les dynamiques qu'il permet.

Sa dynamique est un outil de formation avec lequel travaillent les formateurs.

La stabilité du groupe est recherchée.

Son effectif est adapté aux conditions matérielles du cadre de la formation et au nombre de formateurs qui l'accompagnent.

2.4 L'approche globale du processus de formation en centre

Elle est basée autour de trois axes interactifs (apports théoriques, échanges d'expériences, mise en situation avec analyse de la situation), ce qui permet aux stagiaires d'interroger et d'analyser leur expérience durant les stages.

Les domaines de formation sont mis en place en tenant compte de leur transversalité et de leur complémentarité dans chaque bloc. De la même façon, les savoirs qu'ils abordent sont travaillés sur les sites qualifiants, par bloc de compétences mais également par une approche globale.

Cela permet aux stagiaires de s'approprier leur formation en faisant eux-mêmes le lien entre théorie et pratique.

Nous privilégions en priorité les apports théoriques et pratiques qui donnent une vision d'ensemble des publics à accompagner et aider. Les autres enseignements venant se greffer au fur et à mesure de l'expérience acquise.

Les programmes en bloc sont mis en place pour offrir une structure plus efficace et rationalisée à la formation. Cela permet généralement une concentration intense sur le programme permettant d'avoir une vision générale sur le métier.

Cette approche permet de regrouper les cours et stages en séquences continues, facilitant ainsi l'apprentissage en approfondissant rapidement et de manière cohérente les connaissances nécessaires. Cela répond également à la demande de contenus plus flexibles et axés sur la pratique.

Un travail est effectué sur les représentations que les stagiaires ont du métier d'AES et de quelles manières elles évoluent.

Pour ce faire, nous trouvons pour chaque regroupement, sur chaque bloc, un temps d'analyse du parcours et des expériences professionnelles ceci afin de faire évoluer les représentations de chacun.

Ce temps consiste, à partir de situations rencontrées par le stagiaire, en un travail d'analyse : repérage des situations et distanciations, repérage de sa fonction. L'EEP est un outil de construction de la pratique professionnelle. Par la présentation et le questionnement d'expériences les apprenants construisent leur identité professionnelle.

L'EEP est aussi un outil de l'alternance de la formation. Les apprenants exposent des situations que le groupe va questionner, lier avec sa pratique mais aussi avec la théorie acquise.

Il s'agit donc ici :

- **De prendre appui sur des situations professionnelles** afin que les stagiaires donnent du sens à leur pratique, de donner les outils nécessaires à la réflexion.
- **De mettre en évidence l'évolution de ce métier** et la nécessité pour ces professionnels de s'y adapter.
- **De compléter leur formation initiale**.

2.5 La démarche qualité

Le CEMEA OCCITANIE est engagé dans un processus d'évolution de la qualité de la formation.
La référente de la démarche qualité est dans ce cadre, celle qui recueille les incidents que les stagiaires peuvent rencontrer dans le cadre de la formation. Ces derniers peuvent la contacter par téléphone ou mail.

Tout au long de la formation, nous prenons en compte leurs remarques afin d'améliorer le dispositif de formation dont ils sont aussi « Acteurs ».

1. Les temps de coordination/régulation

Dans un premier temps, lors des sessions de regroupement, une instance de régulation est mise en place. Lors de ces temps les stagiaires peuvent faire état d'une amélioration, d'une évolution ou d'un dysfonctionnement entrainant pour eux une difficulté à « apprendre ».

Ils ont aussi la possibilité de rencontrer, voire alerter, pendant toute leur formation les formateurs référents de leur promotion, sur les difficultés qu'ils ont et mettant un frein à leurs apprentissages. Ils peuvent prendre rendez-vous avec leur formateur référent.

2. La Déclaration d'incident

Ils ont la possibilité de faire remonter à la référente de la démarche qualité tout incident en renseignant la « fiche d'incident ». Un incident est un évènement indésirable qui perturbe le bon déroulement de la formation.
La référente de la démarche qualité, s'engage à recevoir la demande, à traiter cet incident avec les personnes concernées, à répondre et à engager des actions correctives lorsque cela est nécessaire.

3. L'Enquête satisfaction

En fin de parcours de formation, le stagiaire répond à une multitude de questions.
Les réponses à cette enquête nous permettent de connaître nos points forts et nos pistes d'amélioration. Des actions d'amélioration sont mises en place à la suite de cette enquête.

3 INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DE FORMATION

3.1 Évaluation formative

Afin de favoriser une conscientisation du parcours d'acquisition des compétences et l'émergence des capacités, chaque stagiaire est invité à participer à une évaluation formative où il interroge son rapport entre les différents temps de formation théoriques et/ou pratiques. En quelque sorte, où il visualise son propre cheminement.

À la fin de chaque regroupement, un travail écrit est demandé au stagiaire pour qu'il puisse se mettre à distance et exprimer comment il vit son cheminement dans la formation : ce qui fait lien, ce qui fait défaut. Cet écrit est annoté et commenté par le coordinateur et repris au retour du stage, si besoin.

Cette évaluation permet entre outre de mesurer les écarts entre ce que l'on peut attendre d'un stagiaire dans un moment et sa réalité.

Cet écrit permet d'individualiser l'accompagnement en fonction des difficultés que peut rencontrer le stagiaire.

3.2 L'Élaboration de l'Expérience Professionnelle (EEP)

Un temps de formation intitulé « Élaboration de l'Expérience Professionnelle » est mis en place à chaque regroupement des stagiaires en centre de formation. C'est un temps spécifique à l'accompagnement des stagiaires dans l'alternance. Animé par le coordinateur référent de la promotion, l'EEP se construit sur une méthodologie à l'intérieur de chaque bloc de compétences : « Observer, Analyser, Écrire/Agir ».

Ce temps de formation a pour objectifs de :

- Permettre à chaque stagiaire de rendre compte de son expérience de stage professionnel et de l'analyser en mobilisant des connaissances théoriques et pratiques adaptées.
- Révéler, analyser et traiter les difficultés éventuelles rencontrées par un stagiaire sur son lieu de stage.
- Faciliter les échanges de pratiques entre les stagiaires.
- Guider chaque stagiaire dans sa progression et dans l'acquisition des compétences.
- Faciliter les liens entre les exigences liées au référentiel professionnel et les questions posées dans le cadre réel de l'exercice professionnel.
- Se construire une identité professionnelle de qualité.
- Se situer dans le champ du travail d'intervention sociale et d'y trouver une place.
- Impulser certains travaux pédagogiques liés aux différents stages
- Participer à l'évolution du dispositif de formation.

Méthode : Il s'agit, à partir d'un tour d'horizon en petit groupe (10 stagiaires maximum) définit et stabilisé en début de formation leur permettant d'exprimer ce qu'ils vivent sur leurs lieux de stage et des questions rencontrées, d'effectuer collectivement sous la conduite d'un même formateur, un travail de conceptualisation et d'articulation des questions théoriques et pratiques posées par la formation ou par l'exercice professionnel. Ainsi chaque stagiaire fait part de son expérience dans le cadre des stages et la confronte aux autres stagiaires du groupe.
D'autre part le formateur d'EEP donne des consignes de travail aux stagiaires à réaliser dans le cadre de leur stage.

Cet espace peut comprendre également des temps de recherche de stage et les entretiens individuels.

4 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

4.1 Introduction

Selon les orientations données par l'arrêté du 30 aout 2021 relatif au Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social, la formation est organisée à partir de 5 **D**omaines de **F**ormation.
DF 1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »
DF 2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »
DF 3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »
DF 4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »
DF 5 « Travail en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne ».

À partir du programme, sera organisé un cycle de formation en alternance :

- **546h** de formation en centre de formation,
- **21h** de formation soins et gestes d'urgence de niveau 2
- **840h** de stage pratique réparties en deux séquences de 672 heures pour l'une et 168 heures pour l'autre.

4.2 Objectifs généraux de la formation et son organisation

L'articulation de cette formation s'appuiera sur :

Trois grands axes :
- Des temps d'enseignements autour de concepts et problématiques liés aux différents Domaine de Formation.
- Des temps de mise en situation pratique puis d'analyse de la situation.
- Des temps de travail en groupe.

Et sur :
- La transversalité et l'interactivité des enseignements à tous les secteurs d'intervention des AES.
- Le concept de l'alternance,
- Des référents professionnels, garants de l'accompagnement des stagiaires en formation sur les sites qualifiants.

<u>Dans le cadre des **546h** de formation, il s'agira</u> :

- D'acquérir des connaissances spécifiques des personnes à aider.
- D'acquérir des savoir-faire dans des situations variées (polyvalence).
- De sensibiliser et de permettre l'adaptation à des situations d'accompagnement ou d'aides spécifiques.
- De développer des capacités à entrer en relation avec le public accueilli mais aussi avec l'équipe pluridisciplinaire.
- De participer au projet individualisé de la personne aidée.
- De s'exprimer de façon professionnelle et de faire circuler les informations.
- De développer l'aptitude au travail d'équipe et de partenariat
- D'acquérir des connaissances de l'environnement institutionnel.
- De valider l'acquisition de compétences.

Les stages pratiques en site qualifiant :

- Pour les stagiaires en cursus complet (840h de stage), ils sont au nombre de deux couvrant les 5 blocs de compétences.
- Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. Pour 2 blocs la durée de formation sera de : 168 heuresx2 =336 heures.
- Les salariés en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage ou les candidats ayant un statut de salarié en contrat à durée indéterminée peuvent réaliser leur période de stage pratique soit hors employeur soit dans la structure où ils sont affectés par leur employeur.
- Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.

Ces stages se font en alternance avec des périodes de regroupement en centre de formation.

4.3 Séquences de la formation

Cette formation se déroule sur le mode de l'alternance. Deux plannings annuels sont proposés par le centre de formation.

En voici le déroulement : formation en centre et sites qualifiants.

	Planning 1	**Planning 2**
1er regroupement	5 semaines	5 semaines
Stage référencé DF 1	4 Semaines et 4 jours	4 semaines et 4 jours
2ème regroupement	1 semaine et 4 jours	2 semaines et 3 jours
Stage référencé DF 2	4 semaines et 4 jours	4 semaines et 4 jours
3ème regroupement	1 semaine et 4 jours	2 semaines
Stage référencé DF 4	4 semaines et 4 jours	4 semaines et 4 jours
4ème regroupement	2 semaines	2 semaines
Stage référencé DF 5	4 semaines et 4 jours	4 semaines et 4 jours
5ème regroupement	3 semaines et 3 jours	1 semaine et 3 jours
Stage référencé DF 3	4 semaines et 4 jours	4 semaines et 4 jours
6ème regroupement	1 semaine et 4 jours	1 semaine et 4 jours

4.4 Organisation pédagogique concernant les 5 blocs de formation du DEAES

4.4.1 Contenu et organisation de la formation

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en cinq blocs de compétences auxquels sont associés cinq domaines de formation.
Le diplôme repose sur le principe de l'acquisition bloc à bloc.
Le parcours complet de la formation se déroule sur une amplitude de 12 mois.
Pour la durée totale de la formation, une franchise maximale de sept jours ouvrés peut être accordée aux candidats, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des stages. Ils devront toutefois présenter les épreuves de validation des blocs de compétences.
Au-delà de sept jours d'absence les cours ou stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage, dans la limite de 4 semaines d'absence soit de 20 jours ouvrés.
Si l'absence est supérieure à 20 jours ouvrés, aucun rattrapage ne pourra être proposé, le candidat devra recommencer la formation lors d'une prochaine session.
Toute absence doit être justifiée et est inscrite au livret de formation. Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des candidats, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.

4.4.2 Domaine de Formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne 112h d'enseignement

Bloc 1 : 112 heures

Le DF1 est centré sur la connaissance des notions et des techniques essentielles de l'activité d'accompagnement dans le champ de l'action sociale. Il aborde les notions :

- De prendre en compte les besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne
- D'appréhender les principales notions de santé et de soin (le rapport au corps, l'hygiène corporelle, les paramètres vitaux, l'aide à la prise de médicaments
- Communication verbale et non verbale.

Nous nous attacherons donc dans les espaces de formation à outiller les stagiaires de connaissances leur permettant de repérer :

L'évolution des besoins fondamentaux

- Les dimensions affectives, éducatives sociales et culturelles et d'estime de soi dans les situations d'accompagnement
- Le développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne
- Les principaux paramètres de surveillance de la santé
- Les principes d'ergonomie
- L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques

Pour cela nous nous appuyons sur le référentiel de formation :

- **Unité de formation 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne :**

- Repérage des évolutions des besoins fondamentaux
- Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention
- Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne
- Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement
- Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre
- Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne
- La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation

- **Unité de formation 2 : Notions de santé**

- Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.
- Fondamentaux relatifs à la règlementation sur la santé et les droits des personnes malades
- Les principaux paramètres de surveillance de la santé : les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social.
- L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L. 313-26 du code de l'action sociale et des familles
- Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique
- Notion de prévention et d'éducation à la santé
- Accompagnements aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur
- Les règles d'éco-responsabilité

- **Unité de formation 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts**

- Les principes d'ergonomie notamment dans un but de prévention des troubles musculosquelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort
- L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques

Unité de formation 4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires

- Respiration : ventilation normale et conséquences d'une ventilation perturbée
- Sommeil normal et conséquences d'un sommeil perturbé, les rythmes du sommeil
- Élimination normale et les conséquences d'une élimination perturbée, les différentes fonctions d'élimination

Unité de formation 5 : La personne et son rapport au corps

- Sexualité, vie affective et intimité
- L'hygiène corporelle
- Accompagner et encourager la personne dans la prise de conscience de la nécessité de l'hygiène corporelle Aide ou suppléance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- Les grands principes de l'hygiène corporelle dans le « prendre soin » respectueux de la personne et de sa dignité Lorsqu'ils ne sont pas prescrits par un médecin :
- Bain, douche, toilette au lavabo, toilette au lit
- Toilette intime et change
- Hygiène bucco-dentaire
- Hygiène des mains
- Habillage et déshabillage
- Coiffage

Approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre

Unité de formation 6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale

- Fondamentaux relatifs la communication et le langage non verbal
- Fondamentaux relatifs à quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative
- Observation, écoute et relation : méthode et outils

Unité de formation 7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné

- Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation
- Techniques favorisant la participation de la personne.

Unité de formation 8 : Prévention et gestion des situations à risque

- Évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes
- La prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

Unité de formation 9 : Accompagnement à la fin de vie

- Notions relatives à l'accompagnement de fin de vie et au décès

Unité de formation 10 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)

- Élaboration de l'Expérience Professionnelle/Évaluation

Méthodes pédagogiques :
- Apports de connaissances,
- Intervention de professionnels spécialisés et des formateurs du centre de formation,
- Projection de documentaires,
- Études de situations professionnelles, analyses et études de cas,
- Réflexions et travail en groupe,
- Suivi de stage.

4.4.2.1 Espaces pédagogiques transversaux BLOC 1 :

Un certain nombre de contenus sont abordés sous la forme de journées ou sessions spécifiques. Elles permettent d'aborder une même thématique au travers d'approches pédagogiques diversifiées : par exemple, avec des ateliers animés par des formateurs ou des professionnels de terrain.
Les supports sont variés : textes, vidéos, jeux de rôle, témoignages, ateliers pratiques, apports de connaissances. Ces temps spécifiques sont référés à un domaine précis.

- Atelier pédagogique de professionnalisation sur les gestes et postures : il s'agit sur une séquence de 4 jours de former les apprenants sur la prévention des risques liés à l'activité professionnelle qui est un élément important pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs dans leur environnement de travail. Cela implique l'identification, l'évaluation et la réduction des dangers potentiels pouvant causer des dommages physiques, psychologiques ou sociaux aux travailleurs.

- Une session spécifique sur les soins palliatifs et la fin de vie

- Une session spécifique sur les connaissances techniques sur les grands principes de l'hygiène corporelle.

- Un temps d'accompagnement écrit et oral au dossier d'examen.

- EEP et évaluation formative : transversale aux différentes compétences du bloc 1

- Suivi de stage.

Méthodes pédagogiques :
- Cours théoriques
- Échanges et analyse d'expérience
- Exercice de mise en situation pratique en petit groupe en appartement pédagogique équipé de matériels médicalisés.

- **Validation du BLOC 1 :**

Le bloc de compétences 1 est validé lorsque le candidat remplit trois conditions :
1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale associé au bloc 1
2° Il doit avoir mobilisé et acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences rattachées au bloc de compétence 1.
3° obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite de cas pratique (sujet défini au niveau régional).

4.4.3 Domaine de Formation 2 :

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
91 h d'enseignement

Bloc 2 : 91 heures
Ce 2° domaine est centré sur l'apport de connaissances sur l'accompagnement dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne et sur les règles d'hygiène et de sécurité. Il s'agit d'acquérir une compréhension de base des actes de la vie quotidienne : alimentation, gestion d'un budget et de documents administratifs, ainsi que de l'entretien du cadre de vie de la personne et son rapport aux vêtements et au linge.

Nous nous attacherons donc dans les espaces de formation à outiller les stagiaires de connaissances leur permettant de repérer :
- Les notions d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention
- Techniques et produits de l'entretien du cadre de vie de la personne
- L'utilisation adaptée des appareils et équipements à domicile
- L'aide à la préparation des repas

Pour cela nous aborderons en référence au référentiel de ce bloc les contenus suivants :

- **Unité de formation 1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne**

- Notion d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention
- Entretien du cadre de vie de la personne : techniques et produits
- Notions relatives au cadre de vie et à ses fonctions
- Prévention des accidents domestiques
- Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne
- Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile

- **Unité de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne**

- Alimentation normale et conséquences d'une alimentation perturbée, plaisir et convivialité, alimentation et culture, hygiène alimentaire, hydratation.
- Aide à la préparation des repas : achats alimentaires, principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires, techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes.
- Notion de budget quotidien
- Notion de gestion de documents administratifs courants et notion de classement
- La personne et son rapport au vêtement et au linge : habitudes, repères, entretien, lavage et repassage du linge
- Accompagnements adaptés à la personne : accompagnement sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne.

- **Unité de formation 3 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)**

- Élaboration de l'Expérience Professionnelle/Évaluation

Méthodes pédagogiques :
- Apports de connaissances,
- Intervention de professionnels spécialisés et des formateurs du centre de formation,
- Projection de documentaires,
- Études de situations professionnelles, analyses et études de cas,
- Réflexions et travail en groupe.
- Suivi de stage

4.4.3.1 Espaces pédagogiques transversaux BLOC 2 :

- **Atelier pédagogique de professionnalisation** sur les techniques et produits de l'entretien du cadre de vie de la personne à domicile ou en structure.
- **Session spécifique sur l'aide à la préparation des repas** : techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes.

- **Session spécifique sur l'utilisation adaptée** des appareils et des équipements à domicile.
- Un temps d'accompagnement sur la préparation d'un cas pratique soutenu à l'oral.
- EEP et évaluation formative : transversale aux différentes compétences du bloc 2
- Suivi de stage.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques
- Échanges et analyse d'expérience
- Exercice de mise en situation pratique en petit groupe en appartement pédagogique équipé de matériels médicalisés.

- **Validation du BLOC 2** :

Le bloc de compétences 2 est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :
1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale associé au bloc 2.
2° Il doit avoir mobilisé et acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences rattachées au bloc de compétence 2.

4.4.4 Domaine de Formation 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne 105 heures

Ce DF est centré sur la socialisation et les dimensions d'accessibilité qui peuvent devenir freins à la socialisation. Sont abordés, la notion de famille et de parentalité ; la vie collective et ses effets (dynamique de groupe, gestion des conflits), enfin le rôle des activités dans la vie sociale d'une personne.

Nous aborderons le DF 3 en transversalité avec d'autres contenus de formation.

- La socialisation sera travaillée sur la question de l'exclusion sociale mais aussi repris en EEP.

- Les dimensions d'accessibilité seront abordées également dans le cadre du DF 2 en lien avec les techniques d'aide à la motricité et de l'adaptation au contexte environnemental mais aussi en EEP à partir des expériences des stagiaires dans les sites qualifiants.

- Les notions de famille et parentalité sont également mises en avant lorsque l'on aborde le développement de la personne dans le bloc 4 (plus particulièrement de la petite enfance, l'enfance et l'adolescence), de même pour la situation de handicap et la famille.

- La question de la gestion des conflits dans un groupe sera abordée lors d'une session spécifique dans le cadre du bloc 3. Les moments de régulation dans les groupes permettent aussi d'aborder cette notion.

- La place et le rôle des aidants naturels lors de l'EEP en lien avec les stages en site qualifiant.

- Enfin la fonction des activités dans la vie sociale sera étayée par une session spécifique de 35h sur :
- La pédagogie active et l'éducation nouvelle
- La méthodologie de projet
- L'élaboration d'un travail collectif pour l'animation de la vie sociale et citoyenne de la ou des personnes aidées en tenant compte du contexte et de l'environnement de la(les) personnes. La prospection sur les moyens à mettre en œuvre. La notion d'échéancier.

Pour cela nous aborderons en référence au référentiel du bloc 3 les contenus suivants :

Unité de formation 1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- Notions, définitions et représentations
- Les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté

- **Unité de formation 2 : Les différentes dimensions d'accessibilité**

- Les différentes mesures de protection et de sécurité
- Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches
- Écoute et sécurisation de la personne

- **Unité de formation 3 : · La famille et l'entourage**

- L'évolution sociologique de la famille
-La parentalité
- Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille
- La place de l'aidant
- Les relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat
- La communication avec la famille, l'entourage de la personne et les aidants

- **Unité de formation 4 : Vie collective**

- Vie collective :
- Le groupe
- La dynamique de groupe (enseignement théorique)
- Communication verbale et non verbale au sein du groupe (théorique)
- médiation au sein du groupe (technique)
-Activités collectives (aspect technique) : Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité
- Techniques favorisant l'expression de soi

Unité de formation 5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation

- Activités individuelles et/ou collectives
- Méthodologie du projet d'animation
- Techniques éducatives et d'animation

- **Unité de formation 6 : Prévention de l'isolement des personnes**

- Relation au sein des différents lieux de vie de la personne
- Les conséquences de l'isolement d'une personne
-La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance
- La bientraitance
- Repérage et mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie, d'un territoire.

Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances,
- Intervention de professionnels spécialisés et des formateurs du centre de formation,
- Projection de documentaires,
- Études de situations professionnelles, analyses et études de cas,
- Réflexions et travail en groupe.
- Suivi de stage

4.4.4.1 Espaces pédagogiques transversaux BLOC 3 :

Un certain nombre de contenus sont abordés sous la forme de journées ou sessions spécifiques. Elles permettent d'aborder une même thématique au travers d'approches pédagogiques diversifiées : par exemple, avec des ateliers animés par des formateurs ou des professionnels de terrain.
Les supports sont variés : textes, vidéos, jeux de rôle, témoignages, ateliers pratiques, apports de connaissances. Ces temps spécifiques sont référés à un domaine précis.

- Atelier pédagogique de professionnalisation sur la mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie.

- Une session spécifique sur la mise en place d'une activité Snoezelen auprès de personnes porteuses de handicap mental et/ou dépendantes dans un cadre sécure propice à la relation.

- Une session spécifique sur les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté : L'objectif est de permettre aux apprenants d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer dans l'exercice de leur métier. 14 h sont réservés à cet enseignement nous favorisons le kit mis en place par la DREETS.

- **Un temps d'accompagnement écrit et oral** au dossier d'examen**.**

- **EEP et évaluation formative :** transversale aux différentes compétences du bloc 3.

- **Suivi de stage.**

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques
- Échanges et analyse d'expérience
- Exercice de mise en situation pratique en petit groupe.

Validation du BLOC 3 :
Le bloc de compétences 3 est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- 1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale associé au bloc 3
- 2° Il doit avoir mobilisé et acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences rattachées au bloc de compétence 3.

4.4.5 Domaine de Formation 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention 147 heures

Le quatrième domaine de formation porte sur le positionnement du travailleur social dans son contexte d'intervention.

Nous nous attacherons donc dans cet espace de formation à outiller les stagiaires de connaissances leur permettant de repérer :

- Les politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social ;
- De la déontologie dans l'exercice de ses fonctions ;
- Des grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences.
- Du développement de la personne tout au long de sa vie dans ses différentes dimensions physiques, psychologiques, sociales et culturelles.
- Le repérage des potentialités de la personne au regard de son projet personnalisé.

Unité de formation n°1 : Les bases des politiques publiques et de la règlementation régissant le secteur social et médico- social

L'État : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DREETS)
Les agences régionales de santé
Les collectivités territoriales
Les associations /opérateurs du secteur
Les personnes accompagnées et leur participation
Principaux textes relatifs à l'action sociale et médico-sociale
Principaux textes relatifs à la protection de l'enfant
Principaux textes relatifs aux personnes en situation de handicap
Principaux textes relatifs aux personnes âgées
Principaux textes relatifs aux personnes vulnérables

Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico- social et éducatif : publics, règlementation applicable, principales missions et financements

- **Unité de formation 2 : Éthique et déontologie**

- Notions et repères d'éthique et de déontologie
- Notions juridiques sur le respect de la vie privée
- Notions de responsabilité : responsabilité civile et pénale
- Chartes
- Discrimination directe ou indirecte
- Distinction entre discrétion et secret professionnel.
- L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux

- **Unité de formation 3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles**

- Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles
- Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie
- La dimension psycho-sociale du développement de la personne

- **Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales**

- Rudiments relatifs aux grandes familles de maladies
- Leurs principales conséquences et évolutions pour la personne accompagnée.
- Leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social
- classification internationale du fonctionnement, du handicap, et de la santé
- notions de situation de handicap
- Les troubles de l'attachement et leurs conséquences
- Situations d'exclusion sociale et conséquences

- **Unité de formation 5 : Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES**

- Cadre règlementaire
- Organisation des secteurs d'intervention
-Les principaux acteurs
- Les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement
- Contexte et cadre juridique et méthodologie du projet personnalisé
- Participation au projet personnalisé : le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé.

- **Unité de formation 6 : Le contexte professionnel**

- Notion de droit du travail
- Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique
- Les risques professionnels

- **Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)**

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances,
- Intervention de professionnels spécialisés et des formateurs du centre de formation,
- Projection de documentaires,
- Études de situations professionnelles, analyses et études de cas,
- Réflexions et travail en groupe.
- Suivi de stage

4.4.5.1 Espaces pédagogiques transversaux BLOC 4 :

- **Atelier pédagogique de professionnalisation** sur la distinction entre discrétion et secret professionnel et sur la participation à l'élaboration du projet personnalisé.
- **Session spécifique** : éthique et déontologie
- **Session spécifique** : grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques

- Un temps d'accompagnement écrit et oral au dossier d'examen**.**
- EEP et évaluation formative : transversale aux différentes compétences du bloc 4.
- Suivi de stage.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques
- Échanges et analyse d'expérience
- Temps de travail en groupe
- Exercice de mise en situation pratique en petit groupe.

Validation du BLOC 4 :

Le bloc de compétences 4 est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- 1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale associé au bloc 4
- 2° Il doit avoir mobilisé et acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences rattachées au bloc de compétence 4.

4.4.6 Domaine de Formation 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne : 91 heures d'enseignements.

Le cinquième domaine de formation se rapporte au travail en équipe du professionnel, à la transmission des informations pertinentes ainsi qu'à la prévention des risques professionnels dans le cadre d'un projet d'établissement et à l'insertion du travailleur dans un contexte professionnel donné, notamment au regard des notions de travail en équipe pluriprofessionnelle, de projet d'établissement.

Nous nous attacherons donc dans cet espace de formation à outiller les stagiaires de connaissances leur permettant de repérer :

- Les instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention.
- Les dispositifs d'évaluation de la qualité.

Pour cela nous aborderons en référence au référentiel de ce bloc les contenus suivants :

- **Unité de formation 1 : Projet d'établissement**

- Projet d'établissement
- La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels
- les fondamentaux relatifs aux différents outils et dispositifs d'évaluation de la qualité.

- **Unité de formation 2 : Travail en équipe et organisation**

- Notion de travail en équipe pluriprofessionnelle et complémentarités
- Notion de partenariat et de réseau Modalités et processus de travail
- Notions relatives à l'organisation du travail ; Réunions : contextes, objectifs
- Fiches de postes, plannings.
- Notions de veille et de continuité de l'accompagnement
- La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants
- Approches des instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention.

- **Unité de formation 3 : Transmission et communication professionnelle**

- Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias : utilisation, avantages et gestion des risques
- Écrits professionnels
- Recueil, tri des informations
- Transmissions orales et écrites
- La prise de parole en situation professionnelle
- Le rendu compte de l'intervention
- Notion de distance professionnelle (posture)

- **Unité de formation 4 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)**

Méthodes pédagogiques :
- Apports de connaissances,
- Intervention de professionnels spécialisés et des formateurs du centre de formation,
- Projection de documentaires,
- Études de situations professionnelles, analyses et études de cas,
- Réflexions et travail en groupe.
- Suivi de stage

4.4.6.1 Espaces pédagogiques transversaux BLOC 5

Un certain nombre de contenus sont abordés sous la forme de journées ou sessions spécifiques. Elles permettent d'aborder une même thématique au travers d'approches pédagogiques diversifiées : par exemple, avec des ateliers animés par des formateurs ou des professionnels de terrain.
Les supports sont variés : textes, vidéos, jeux de rôle, témoignages, ateliers pratiques, apports de connaissances. Ces temps spécifiques sont référés à un domaine précis.

- Une session spécifique sur les connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias.
L'objectif est d'outiller sur 14 heures les apprenants sur l'importance que, comme pour toute technologie ou outil, il est raisonnable d'utiliser les médias de manière réfléchie et responsable, en équilibrant leurs avantages avec une prise de conscience des risques potentiels.

- Atelier pédagogique de professionnalisation à travers des cas pratiques sur la prise de parole en situation professionnelle et le compte rendu de l'intervention.
- Un temps d'accompagnement écrit sur l'étude de cas.
- EEP et évaluation formative transversale aux différentes compétences du bloc 5
- Suivi de stage.

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques
- Échanges et analyse d'expérience
- Exercice de mise en situation pratique en petit groupe.

Validation du BLOC 5 :

Le bloc de compétences 5 est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :
- 1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 à l'épreuve écrite associé au bloc 5
- 2° Il doit avoir mobilisé et acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences rattachées au bloc de compétence 5.

5. MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT DES REVALIDANTS

Conformément à l'instruction N° DGCS/SD4A/2022/4 du 22 mars 2022 relative à la mise en œuvre du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) :

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des cinq blocs de compétences, chaque bloc étant validé séparément. Le candidat peut donc être présenté au jury final pour le ou les blocs de son choix.

Pour qu'un bloc de compétences soit validé, le candidat doit avoir obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences et il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétences.

« Les candidats ayant suivi un parcours complet et ou partiel et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs Bloc de compétences, sont soumis à une évaluation conduite sous la responsabilité de l'établissement de formation qui déterminera s'il y a lieu de suivre des heures de formation théorique complémentaires en centre de formation et/ou d'effectuer un stage complémentaire ou non, en vue d'une nouvelle présentation à la certification. Le parcours sera adapté en fonction du profil du candidat et de ses besoins.

<u>Le protocole du revalidant se compose</u> :

- Lettre de motivation expliquant les motivations de la réinscription dans le centre de formation CEMEA OCCITANIE.
- A réception une réponse sera transmise pour engager le protocole revalidant pour la session suivante.

- 1 entretien avec le formateur référent :
    - Pour analyser les causes de l'échec et formaliser le parcours de revalidation
    - Détermination des besoins en vue d'une nouvelle présentation à la certification (parcours de formation personnalisé).
    - Mise en place du relevé de décision Revalidant qui formalise l'entretien précisant les besoins (formation et/ou stage) en vue d'une nouvelle présentation à la certification.
    - Mise en place d'un parcours de formation personnalisé.

6. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Cette formation se déroule sur le mode de l'alternance. Six sessions scandent l'année de formation permettant d'intégrer dès la première session les apprenants bénéficiant de dispenses et/ou d'allègement de formation.
Sa conception permet de constituer des groupes d'apprenants stabilisés sur chaque bloc de compétences et d'intégrer facilement des candidats souhaitant se positionner sur les blocs de leur choix.
En voici le déroulement : formation en centre et sites qualifiants.

		SESSION 1		SESSION 2		SESSION 3		SESSION 4		SESSION 5		SESSION 6	TOTAL
SEMAINES		5		1		1		2		3		1	13
JOURS		1		4		1				3		4	13
TOTAL HEURES BLOC		182		63		42		70		126		63	546
BLOC 1	***BLOC***	35		28		7		7		7			84
	EEP-EVAL	3		7		3		7		7			27
	CERTIFICATION									1			1
BLOC 2	***BLOC***	35		21		7							63
	EEP-EVAL	3		3		7		14					27
	CERTIFICATION							1					1
BLOC 3	***BLOC***	42								21		21	84
	EEP-EVAL	3								10		7	20
	CERTIFICATION											1	1
BLOC 4	***BLOC***	35				21		7		49		14	126
	EEP-EVAL	3				3				7		7	20
	CERTIFICATION											1	1
BLOC 5	***BLOC***	35		7				21		7			70
	EEP-EVAL	2,75		2,75				7		7			19,5
	CERTIFICATION									1,5			1,5
Totaux SESSIONS		196,75		68,75		48		64		117,5		51	546
TOTAL HEURES BLOCS													546
AFGSU						21							21
TOTAL FORMATION													567
HEURES EN STAGE			168		168		168		168		168		840

STAGE 1 Orienté BLOC 1

STAGE 1 Orienté BLOC 2

STAGE 1 Orienté BLOC 5

STAGE 1 Orienté BLOC 4

STAGE 2 Orienté BLOC 3

6.1 Déroulement de l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou ses statuts, de faire valider des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme choisi, pour obtenir une certification professionnelle.

Le dispositif de VAE est donc accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé. Peuvent en bénéficier les salariés travaillant dans le secteur privé ou public, demandeurs d'emploi, volontaires et bénévoles, élus et responsables syndicaux, proches aidants, étudiants, etc…

- **L'accompagnement a pour objectifs :**

- D'étudier la faisabilité de la candidature lors d'un diagnostic réalisé au cours d'un entretien ;
- Concevoir le parcours VAE, adapté à la situation et l'expérience ;
- Gérer la recevabilité du dossier auprès du certificateur ;
- Gérer les demandes de financement éventuelles en fonction de la situation ;
- Coordonner les différentes étapes du parcours, notamment : accompagnement à la rédaction du livret 2, formations individuelles ou collectives, recherches documentaires, préparation à l'oral…
- Planifier le passage devant un jury.

- ***Les Limites de l'accompagnement :***

L'accompagnement ne doit pas être confondu avec une formation. Il ne s'agit pas ici de transmettre des connaissances ou d'acquérir des nouveaux savoirs faire. L'objectif de l'accompagnement est de faire émerger des compétences acquises et de valoriser le savoir être.

- L'accompagnateur n'est pas un évaluateur. Cette fonction est celle du jury.

Règles déontologiques de l'accompagnement

- Respect de la confidentialité des informations délivrées par les différents stagiaires.
- Garantie de l'anonymat des bénéficiaires.

Cadre de l'accompagnement à la VAE

- Durée moyenne de la démarche VAE : entre 6 mois et un an du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à la validation par le jury.

6.2 Déroulement de la formation en contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation

L'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

Le processus d'alternance comme dynamique majeure de la formation, alternance terrain professionnel / centre de formation, vise à développer le caractère professionnel de la démarche.

Cette alternance se révèle dans le découpage du temps qui vient rythmer le travail entre 2 espaces : des temps de formation entrecoupant de manière régulière les périodes de travail.

Durant 12 mois lundi, mercredi et vendredi chez l'employeur alterné par les mardis et jeudis en centre de formation.

- Cette rythmicité doit permettre de faire le lien entre travail d'élaboration et immersion dans une pratique, entre position impliquée dans l'action d'accompagnement tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs et position distanciée au centre de formation qui favorise une réflexion sur la pratique professionnelle.

- Elle produit ainsi, une alternance entre des temps de pratiques et des savoirs constitués permettant de revisiter celle-ci, de l'éclairer différemment.

- Elle vise à mettre la personne en formation en position d'acteur au travers de ce qu'elle transporte entre ces deux espaces, dans un sens ou dans l'autre et l'amène à bâtir l'articulation pratique/théorie.

- Elle va conduire, dans ce sens, à une collaboration de travail entre la personne en formation, le référent professionnel et le formateur visant à la mise en évidence et à l'évaluation de savoir-faire, concourant à la construction d'une qualification professionnelle.

L'alternance comprend deux types de contrats :

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation qui répondent tous deux au même objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique.

Le rôle de l'établissement de formation

Assurer la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition du DEAES.

Assurer et suivre de manière étroite le partenariat avec le site qualifiant.

PLANNING 2024 Calendrier 2024

décembre 2023	
ven 01	
sam 02	
dim 03	
lun 04	
mar 05	
mer 06	
jeu 07	Centre
ven 08	
sam 09	
dim 10	
lun 11	
mar 12	
mer 13	
jeu 14	
ven 15	
sam 16	
dim 17	
lun 18	
mar 19	
mer 20	
jeu 21	
ven 22	
sam 23	
dim 24	
lun 25	
mar 26	
mer 27	
jeu 28	
ven 29	
sam 30	
dim 31	

janvier 2024	
lun 01	
mar 02	
mer 03	
jeu 04	
ven 05	
sam 06	
dim 07	
lun 08	Centre
mar 09	Centre
mer 10	Centre
jeu 11	Centre
ven 12	Centre
sam 13	
dim 14	
lun 15	Centre
mar 16	Centre
mer 17	Centre
jeu 18	Centre
ven 19	Centre
sam 20	
dim 21	
lun 22	
mar 23	
mer 24	
jeu 25	
ven 26	
sam 27	
dim 28	
lun 29	Centre
mar 30	Centre
mer 31	Centre

février 2024	
jeu 01	Centre
ven 02	Centre
sam 03	
dim 04	
lun 05	Centre
mar 06	Centre
mer 07	Centre
jeu 08	Centre
ven 09	Centre
sam 10	
dim 11	
lun 12	Centre
mar 13	Centre
mer 14	Centre
jeu 15	Centre
ven 16	Centre
sam 17	
dim 18	
lun 19	Stage 1
mar 20	Stage 1
mer 21	Stage 1
jeu 22	Stage 1
ven 23	Stage 1
sam 24	
dim 25	
lun 26	Stage 1
mar 27	Stage 1
mer 28	Stage 1
jeu 29	Stage 1
-	
-	

mars 2024	
ven 01	Stage 1
sam 02	
dim 03	
lun 04	Stage 1
mar 05	Stage 1
mer 06	Stage 1
jeu 07	Stage 1
ven 08	Stage 1
sam 09	
dim 10	
lun 11	Stage 1
mar 12	Stage 1
mer 13	Stage 1
jeu 14	Stage 1
ven 15	Stage 1
sam 16	
dim 17	
lun 18	Stage 1
mar 19	Stage 1
mer 20	Stage 1
jeu 21	Stage 1
ven 22	
sam 23	
dim 24	
lun 25	Centre
mar 26	Centre
mer 27	Centre
jeu 28	Centre
ven 29	Centre
sam 30	
dim 31	

avril 2024	
lun 01	Férié
mar 02	Centre
mer 03	Centre
jeu 04	Centre
ven 05	Centre
sam 06	
dim 07	
lun 08	Stage 1
mar 09	Stage 1
mer 10	Stage 1
jeu 11	Stage 1
ven 12	Stage 1
sam 13	
dim 14	
lun 15	Stage 1
mar 16	Stage 1
mer 17	Stage 1
jeu 18	Stage 1
ven 19	Stage 1
sam 20	
dim 21	
lun 22	Stage 1
mar 23	Stage 1
mer 24	Stage 1
jeu 25	Stage 1
ven 26	Stage 1
sam 27	
dim 28	
lun 29	Stage 1
mar 30	Stage 1
-	

mai 2024	
mer. 01	Férié
jeu. 02	Stage 1
ven. 03	Stage 1
sam. 04	
dim. 05	
lun. 06	Stage 1
mar. 07	Stage 1
mer. 08	Férié
jeu. 09	Férié
ven. 10	Stage 1
sam. 11	
dim. 12	
lun. 13	Stage 1
mar. 14	Stage 1
mer. 15	
jeu. 16	
ven. 17	
sam. 18	
dim. 19	
lun. 20	Férié
mar. 21	Centre
mer. 22	Centre
jeu. 23	Centre
ven. 24	Centre
sam. 25	
dim. 26	
lun. 27	Centre
mar. 28	Centre
mer. 29	Centre
jeu. 30	Centre
ven. 31	Centre

juin 2024	
sam. 01	
dim. 02	
lun. 03	Stage 1
mar. 04	Stage 1
mer. 05	Stage 1
jeu. 06	Stage 1
ven. 07	Stage 1
sam. 08	
dim. 09	
lun. 10	Stage 1
mar. 11	Stage 1
mer. 12	Stage 1
jeu. 13	Stage 1
ven. 14	Stage 1
sam. 15	
dim. 16	
lun. 17	Stage 1
mar. 18	Stage 1
mer. 19	Stage 1
jeu. 20	Stage 1
ven. 21	Stage 1
sam. 22	
dim. 23	
lun. 24	Stage 1
mar. 25	Stage 1
mer. 26	Stage 1
jeu. 27	Stage 1
ven. 28	Stage 1
sam. 29	
dim. 30	
-	

7h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
7h	TOTAL

91h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
91h	TOTAL

84h	Centre
63h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
147h	TOTAL

35h	Centre
105h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

28h	Centre
119h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
147h	TOTAL

63h	Centre
49h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
112h	TOTAL

0h	Centre
140h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

juillet 2024	
lun. 01	Stage 1
mar. 02	Stage 1
mer. 03	Stage 1
jeu. 04	Stage 1
ven. 05	
sam. 06	
dim. 07	
lun. 08	Centre
mar. 09	Centre
mer. 10	Centre
jeu. 11	Centre
ven. 12	Centre
sam. 13	
dim. 14	
lun. 15	Stage 1
mar. 16	Stage 1
mer. 17	Stage 1
jeu. 18	Stage 1
ven. 19	Stage 1
sam. 20	
dim. 21	
lun. 22	Stage 1
mar. 23	Stage 1
mer. 24	Stage 1
jeu. 25	Stage 1
ven. 26	Stage 1
sam. 27	
dim. 28	
lun. 29	Stage 1
mar. 30	Stage 1
mer. 31	Stage 1

août 2024	
jeu. 01	Stage 1
ven. 02	Stage 1
sam. 03	
dim. 04	
lun. 05	
mar. 06	
mer. 07	
jeu. 08	
ven. 09	
sam. 10	
dim. 11	
lun. 12	
mar. 13	
mer. 14	
jeu. 15	
ven. 16	
sam. 17	
dim. 18	
lun. 19	
mar. 20	
mer. 21	
jeu. 22	
ven. 23	
sam. 24	
dim. 25	
lun. 26	
mar. 27	
mer. 28	
jeu. 29	
ven. 30	
sam. 31	

septembre 2024	
dim. 01	
lun. 02	Centre
mar. 03	Centre
mer. 04	Centre
jeu. 05	Centre
ven. 06	Centre
sam. 07	
dim. 08	
lun. 09	Stage 1
mar. 10	Stage 1
mer. 11	Stage 1
jeu. 12	Stage 1
ven. 13	Stage 1
sam. 14	
dim. 15	
lun. 16	Stage 1
mar. 17	Stage 1
mer. 18	Stage 1
jeu. 19	Stage 1
ven. 20	
sam. 21	
dim. 22	
lun. 23	Centre
mar. 24	Centre
mer. 25	Centre
jeu. 26	Centre
ven. 27	Centre
sam. 28	
dim. 29	
lun. 30	Centre
-	

octobre 2024	
mar. 01	Centre
mer. 02	Centre
jeu. 03	Centre
ven. 04	Centre
sam. 05	
dim. 06	
lun. 07	Centre
mar. 08	Centre
mer. 09	Centre
jeu. 10	Centre
ven. 11	Centre
sam. 12	
dim. 13	
lun. 14	Centre
mar. 15	Centre
mer. 16	Centre
jeu. 17	
ven. 18	
sam. 19	
dim. 20	
lun. 21	Stage 2
mar. 22	Stage 2
mer. 23	Stage 2
jeu. 24	Stage 2
ven. 25	Stage 2
sam. 26	
dim. 27	
lun. 28	Stage 2
mar. 29	Stage 2
mer. 30	Stage 2
jeu. 31	Stage 2

novembre 2024	
ven. 01	Férié
sam. 02	
dim. 03	
lun. 04	Stage 2
mar. 05	Stage 2
mer. 06	Stage 2
jeu. 07	Stage 2
ven. 08	Stage 2
sam. 09	
dim. 10	
lun. 11	Férié
mar. 12	Stage 2
mer. 13	Stage 2
jeu. 14	Stage 2
ven. 15	Stage 2
sam. 16	
dim. 17	
lun. 18	Stage 2
mar. 19	Stage 2
mer. 20	Stage 2
jeu. 21	Stage 2
ven. 22	Stage 2
sam. 23	
dim. 24	
lun. 25	Stage 2
mar. 26	Centre
mer. 27	Centre
jeu. 28	Centre
ven. 29	Centre
sam. 30	
-	

décembre 2024	
dim. 01	
lun. 02	Centre
mar. 03	Centre
mer. 04	Centre
jeu. 05	Centre
ven. 06	Centre
sam. 07	
dim. 08	
lun. 09	
mar. 10	
mer. 11	
jeu. 12	
ven. 13	
sam. 14	
dim. 15	
lun. 16	
mar. 17	
mer. 18	
jeu. 19	
ven. 20	
sam. 21	
dim. 22	
lun. 23	
mar. 24	
mer. 25	
jeu. 26	
ven. 27	
sam. 28	
dim. 29	
lun. 30	
mar. 31	

35h	Centre
119h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
154h	TOTAL

0h	Centre
14h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
14h	TOTAL

77h	Centre
63h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

84h	Centre
0h	Stage 1
63h	Stage 2
0h	Employeur
147h	TOTAL

28h	Centre
0h	Stage 1
105h	Stage 2
0h	Employeur
133h	TOTAL

35h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
35h	TOTAL

567h	Centre
672h	Stage 1
168h	Stage 2
0h	Employeur
1407h	TOTAL

Planning calendrier 2024

décembre 2023	
ven. 01	
sam. 02	
dim. 03	
lun. 04	
mar. 05	
mer. 06	
jeu. 07	
ven. 08	
sam. 09	
dim. 10	
lun. 11	
mar. 12	Centre
mer. 13	
jeu. 14	
ven. 15	
sam. 16	
dim. 17	
lun. 18	
mar. 19	
mer. 20	
jeu. 21	
ven. 22	
sam. 23	
dim. 24	
lun. 25	
mar. 26	
mer. 27	
jeu. 28	
ven. 29	
sam. 30	
dim. 31	

7h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
7h	TOTAL

janvier 2024	
lun. 01	
mar. 02	
mer. 03	
jeu. 04	
ven. 05	
sam. 06	
dim. 07	
lun. 08	
mar. 09	
mer. 10	
jeu. 11	
ven. 12	
sam. 13	
dim. 14	
lun. 15	Centre
mar. 16	Centre
mer. 17	Centre
jeu. 18	Centre
ven. 19	Centre
sam. 20	
dim. 21	
lun. 22	Centre
mar. 23	Centre
mer. 24	Centre
jeu. 25	Centre
ven. 26	Centre
sam. 27	
dim. 28	
lun. 29	
mar. 30	
mer. 31	

70h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
70h	TOTAL

février 2024	
jeu. 01	
ven. 02	
sam. 03	
dim. 04	
lun. 05	Centre
mar. 06	Centre
mer. 07	Centre
jeu. 08	Centre
ven. 09	Centre
sam. 10	
dim. 11	
lun. 12	Centre
mar. 13	Centre
mer. 14	Centre
jeu. 15	Centre
ven. 16	Centre
sam. 17	
dim. 18	
lun. 19	Centre
mar. 20	Centre
mer. 21	Centre
jeu. 22	Centre
ven. 23	Centre
sam. 24	
dim. 25	
lun. 26	Stage 1
mar. 27	Stage 1
mer. 28	Stage 1
jeu. 29	Stage 1
-	
-	

105h	Centre
28h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
133h	TOTAL

mars 2024	
ven. 01	Stage 1
sam. 02	
dim. 03	
lun. 04	Stage 1
mar. 05	Stage 1
mer. 06	Stage 1
jeu. 07	Stage 1
ven. 08	Stage 1
sam. 09	
dim. 10	
lun. 11	Stage 1
mar. 12	Stage 1
mer. 13	Stage 1
jeu. 14	Stage 1
ven. 15	Stage 1
sam. 16	
dim. 17	
lun. 18	Stage 1
mar. 19	Stage 1
mer. 20	Stage 1
jeu. 21	Stage 1
ven. 22	Stage 1
sam. 23	
dim. 24	
lun. 25	Stage 1
mar. 26	Stage 1
mer. 27	Stage 1
jeu. 28	Stage 1
ven. 29	
sam. 30	
dim. 31	

0h	Centre
140h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

avril 2024	
lun. 01	Férié
mar. 02	
mer. 03	Centre
jeu. 04	Centre
ven. 05	Centre
sam. 06	
dim. 07	
lun. 08	Centre
mar. 09	Centre
mer. 10	Centre
jeu. 11	Centre
ven. 12	Centre
sam. 13	
dim. 14	
lun. 15	Centre
mar. 16	Centre
mer. 17	Centre
jeu. 18	Centre
ven. 19	Centre
sam. 20	
dim. 21	
lun. 22	Stage 1
mar. 23	Stage 1
mer. 24	Stage 1
jeu. 25	Stage 1
ven. 26	Stage 1
sam. 27	
dim. 28	
lun. 29	Stage 1
mar. 30	Stage 1
-	

91h	Centre
49h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

mai 2024	
mer. 01	Férié
jeu. 02	Stage 1
ven. 03	Stage 1
sam. 04	
dim. 05	
lun. 06	Stage 1
mar. 07	Stage 1
mer. 08	Férié
jeu. 09	Férié
ven. 10	Stage 1
sam. 11	
dim. 12	
lun. 13	Stage 1
mar. 14	Stage 1
mer. 15	Stage 1
jeu. 16	Stage 1
ven. 17	Stage 1
sam. 18	
dim. 19	
lun. 20	Férié
mar. 21	Stage 1
mer. 22	Stage 1
jeu. 23	Stage 1
ven. 24	Stage 1
sam. 25	
dim. 26	
lun. 27	Stage 1
mar. 28	Stage 1
mer. 29	Stage 1
jeu. 30	
ven. 31	

0h	Centre
119h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
119h	TOTAL

juin 2024	
sam. 01	
dim. 02	
lun. 03	Centre
mar. 04	Centre
mer. 05	Centre
jeu. 06	Centre
ven. 07	Centre
sam. 08	
dim. 09	
lun. 10	Centre
mar. 11	Centre
mer. 12	Centre
jeu. 13	Centre
ven. 14	Centre
sam. 15	
dim. 16	
lun. 17	Stage 1
mar. 18	Stage 1
mer. 19	Stage 1
jeu. 20	Stage 1
ven. 21	Stage 1
sam. 22	
dim. 23	
lun. 24	Stage 1
mar. 25	Stage 1
mer. 26	Stage 1
jeu. 27	Stage 1
ven. 28	Stage 1
sam. 29	
dim. 30	
-	

70h	Centre
70h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
140h	TOTAL

juillet 2024	
lun. 01	Centre
mar. 02	Centre
mer. 03	Centre
jeu. 04	Centre
ven. 05	Centre
sam. 06	
dim. 07	
lun. 08	Stage 1
mar. 09	Stage 1
mer. 10	Stage 1
jeu. 11	Stage 1
ven. 12	Stage 1
sam. 13	
dim. 14	
lun. 15	Stage 1
mar. 16	Stage 1
mer. 17	Stage 1
jeu. 18	Stage 1
ven. 19	Stage 1
sam. 20	
dim. 21	
lun. 22	Stage 1
mar. 23	Stage 1
mer. 24	Stage 1
jeu. 25	Stage 1
ven. 26	
sam. 27	
dim. 28	
lun. 29	
mar. 30	
mer. 31	

35h	Centre
98h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
133h	TOTAL

août 2024	
jeu. 01	
ven. 02	
sam. 03	
dim. 04	
lun. 05	
mar. 06	
mer. 07	
jeu. 08	
ven. 09	
sam. 10	
dim. 11	
lun. 12	
mar. 13	
mer. 14	
jeu. 15	
ven. 16	
sam. 17	
dim. 18	
lun. 19	
mar. 20	
mer. 21	
jeu. 22	
ven. 23	
sam. 24	
dim. 25	
lun. 26	
mar. 27	
mer. 28	
jeu. 29	
ven. 30	
sam. 31	

0h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
0h	TOTAL

septembre 2024	
dim. 01	
lun. 02	Centre
mar. 03	Centre
mer. 04	Centre
jeu. 05	Centre
ven. 06	Centre
sam. 07	
dim. 08	
lun. 09	Centre
mar. 10	Centre
mer. 11	Centre
jeu. 12	Centre
ven. 13	Centre
sam. 14	
dim. 15	
lun. 16	Stage 1
mar. 17	Stage 1
mer. 18	Stage 1
jeu. 19	Stage 1
ven. 20	Stage 1
sam. 21	
dim. 22	
lun. 23	Stage 1
mar. 24	Stage 1
mer. 25	Stage 1
jeu. 26	Stage 1
ven. 27	Stage 1
sam. 28	
dim. 29	
lun. 30	Stage 1
-	

70h	Centre
77h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
147h	TOTAL

octobre 2024	
mar. 01	Stage 1
mer. 02	Stage 1
jeu. 03	Stage 1
ven. 04	Stage 1
sam. 05	
dim. 06	
lun. 07	Stage 1
mar. 08	Stage 1
mer. 09	Stage 1
jeu. 10	Stage 1
ven. 11	Stage 1
sam. 12	
dim. 13	
lun. 14	Stage 1
mar. 15	Stage 1
mer. 16	Stage 1
jeu. 17	Stage 1
ven. 18	
sam. 19	
dim. 20	
lun. 21	Centre
mar. 22	Centre
mer. 23	Centre
jeu. 24	Centre
ven. 25	
sam. 26	
dim. 27	
lun. 28	Centre
mar. 29	Centre
mer. 30	Centre
jeu. 31	Centre

56h	Centre
91h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
147h	TOTAL

novembre 2024	
ven. 01	Férié
sam. 02	
dim. 03	
lun. 04	Stage 2
mar. 05	Stage 2
mer. 06	Stage 2
jeu. 07	Stage 2
ven. 08	Stage 2
sam. 09	
dim. 10	
lun. 11	Férié
mar. 12	Stage 2
mer. 13	Stage 2
jeu. 14	Stage 2
ven. 15	Stage 2
sam. 16	
dim. 17	
lun. 18	Stage 2
mar. 19	Stage 2
mer. 20	Stage 2
jeu. 21	Stage 2
ven. 22	Stage 2
sam. 23	
dim. 24	
lun. 25	Stage 2
mar. 26	Stage 2
mer. 27	Stage 2
jeu. 28	Stage 2
ven. 29	Stage 2
sam. 30	
-	

0h	Centre
0h	Stage 1
133h	Stage 2
0h	Employeur
133h	TOTAL

décembre 2024	
dim. 01	
lun. 02	Stage 2
mar. 03	Stage 2
mer. 04	Stage 2
jeu. 05	Stage 2
ven. 06	Stage 2
sam. 07	
dim. 08	
lun. 09	Centre
mar. 10	Centre
mer. 11	Centre
jeu. 12	Centre
ven. 13	Centre
sam. 14	
dim. 15	
lun. 16	Centre
mar. 17	Centre
mer. 18	Centre
jeu. 19	Centre
ven. 20	
sam. 21	
dim. 22	
lun. 23	
mar. 24	
mer. 25	
jeu. 26	
ven. 27	
sam. 28	
dim. 29	
lun. 30	
mar. 31	

63h	Centre
0h	Stage 1
35h	Stage 2
0h	Employeur
98h	TOTAL

567h	Centre
672h	Stage 1
168h	Stage 2
0h	Employeur
1407h	TOTAL

Planning Calendrier 2024

décembre 2023	
ven 01	
sam 02	
dim 03	
lun 04	Centre
mar 05	
mer 06	
jeu 07	
ven 08	
sam 09	
dim 10	
lun 11	
mar 12	
mer 13	
jeu 14	
ven 15	
sam 16	
dim 17	
lun 18	
mar 19	
mer 20	
jeu 21	
ven 22	
sam 23	
dim 24	
lun 25	
mar 26	
mer 27	
jeu 28	
ven 29	
sam 30	
dim 31	

7h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
7h	TOTAL

janvier 2024	
lun 01	
mar 02	
mer 03	
jeu 04	
ven 05	
sam 06	
dim 07	
lun 08	
mar 09	Centre
mer 10	
jeu 11	Centre
ven 12	
sam 13	
dim 14	
lun 15	
mar 16	Centre
mer 17	
jeu 18	Centre
ven 19	
sam 20	
dim 21	
lun 22	
mar 23	Centre
mer 24	
jeu 25	Centre
ven 26	
sam 27	
dim 28	
lun 29	
mar 30	Centre
mer 31	

49h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
49h	TOTAL

février 2024	
jeu 01	Centre
ven 02	
sam 03	
dim 04	
lun 05	
mar 06	Centre
mer 07	
jeu 08	Centre
ven 09	
sam 10	
dim 11	
lun 12	
mar 13	Centre
mer 14	
jeu 15	Centre
ven 16	
sam 17	
dim 18	
lun 19	
mar 20	Centre
mer 21	
jeu 22	Centre
ven 23	
sam 24	
dim 25	
lun 26	
mar 27	Centre
mer 28	
jeu 29	Centre
-	
-	

63h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
63h	TOTAL

mars 2024	
ven 01	
sam 02	
dim 03	
lun 04	
mar 05	Centre
mer 06	
jeu 07	Centre
ven 08	
sam 09	
dim 10	
lun 11	
mar 12	Centre
mer 13	
jeu 14	Centre
ven 15	
sam 16	
dim 17	
lun 18	
mar 19	Centre
mer 20	
jeu 21	Centre
ven 22	
sam 23	
dim 24	
lun 25	
mar 26	Centre
mer 27	
jeu 28	Centre
ven 29	
sam 30	
dim 31	

56h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
56h	TOTAL

avril 2024	
lun 01	Férié
mar 02	Centre
mer 03	
jeu 04	Centre
ven 05	
sam 06	
dim 07	
lun 08	
mar 09	Centre
mer 10	
jeu 11	Centre
ven 12	
sam 13	
dim 14	
lun 15	
mar 16	Centre
mer 17	
jeu 18	Centre
ven 19	
sam 20	
dim 21	
lun 22	
mar 23	Centre
mer 24	
jeu 25	Centre
ven 26	
sam 27	
dim 28	
lun 29	
mar 30	Centre
-	

63h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
63h	TOTAL

mai 2024	
mer 01	
jeu 02	Centre
ven 03	
sam 04	
dim 05	
lun 06	
mar 07	Centre
mer 08	Férié
jeu 09	Férié
ven 10	
sam 11	
dim 12	
lun 13	
mar 14	Centre
mer 15	
jeu 16	Centre
ven 17	
sam 18	
dim 19	
lun 20	Férié
mar 21	Centre
mer 22	
jeu 23	Centre
ven 24	
sam 25	
dim 26	
lun 27	
mar 28	Centre
mer 29	
jeu 30	Centre
ven 31	

56h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
56h	TOTAL

juin 2024	
sam 01	
dim 02	
lun 03	
mar 04	Centre
mer 05	
jeu 06	Centre
ven 07	
sam 08	
dim 09	
lun 10	
mar 11	Centre
mer 12	
jeu 13	Centre
ven 14	
sam 15	
dim 16	
lun 17	
mar 18	Centre
mer 19	
jeu 20	Centre
ven 21	
sam 22	
dim 23	
lun 24	
mar 25	Centre
mer 26	
jeu 27	Centre
ven 28	
sam 29	
dim 30	
-	

56h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
56h	TOTAL

juillet 2024	
lun 01	
mar 02	Centre
mer 03	
jeu 04	Centre
ven 05	
sam 06	
dim 07	
lun 08	
mar 09	Centre
mer 10	
jeu 11	Centre
ven 12	
sam 13	
dim 14	
lun 15	
mar 16	Centre
mer 17	
jeu 18	Centre
ven 19	
sam 20	
dim 21	
lun 22	
mar 23	Centre
mer 24	
jeu 25	Centre
ven 26	
sam 27	
dim 28	
lun 29	
mar 30	Centre
mer 31	

63h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
63h	TOTAL

août 2024	
jeu 01	
ven 02	
sam 03	
dim 04	
lun 05	
mar 06	
mer 07	
jeu 08	
ven 09	
sam 10	
dim 11	
lun 12	
mar 13	
mer 14	
jeu 15	
ven 16	
sam 17	
dim 18	
lun 19	
mar 20	
mer 21	
jeu 22	
ven 23	
sam 24	
dim 25	
lun 26	
mar 27	
mer 28	
jeu 29	
ven 30	
sam 31	

0h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
0h	TOTAL

septembre 2024	
dim 01	
lun 02	
mar 03	Centre
mer 04	
jeu 05	Centre
ven 06	
sam 07	
dim 08	
lun 09	
mar 10	Centre
mer 11	
jeu 12	Centre
ven 13	
sam 14	
dim 15	
lun 16	
mar 17	Centre
mer 18	
jeu 19	Centre
ven 20	
sam 21	
dim 22	
lun 23	
mar 24	Centre
mer 25	
jeu 26	Centre
ven 27	
sam 28	
dim 29	
lun 30	
-	

56h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
56h	TOTAL

octobre 2024	
mar 01	
mer 02	
jeu 03	
ven 04	
sam 05	
dim 06	
lun 07	
mar 08	
mer 09	
jeu 10	
ven 11	
sam 12	
dim 13	
lun 14	
mar 15	
mer 16	
jeu 17	
ven 18	
sam 19	
dim 20	
lun 21	
mar 22	
mer 23	
jeu 24	
ven 25	
sam 26	
dim 27	
lun 28	
mar 29	Centre
mer 30	
jeu 31	Centre

14h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
14h	TOTAL

novembre 2024	
ven 01	Férié
sam 02	
dim 03	
lun 04	
mar 05	Centre
mer 06	
jeu 07	Centre
ven 08	
sam 09	
dim 10	
lun 11	Férié
mar 12	Centre
mer 13	
jeu 14	Centre
ven 15	
sam 16	
dim 17	
lun 18	
mar 19	Centre
mer 20	
jeu 21	Centre
ven 22	
sam 23	
dim 24	
lun 25	
mar 26	Centre
mer 27	
jeu 28	Centre
ven 29	
sam 30	
-	

56h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
56h	TOTAL

décembre 2024	
dim 01	
lun 02	
mar 03	Centre
mer 04	
jeu 05	Centre
ven 06	
sam 07	
dim 08	
lun 09	
mar 10	Centre
mer 11	
jeu 12	Centre
ven 13	
sam 14	
dim 15	
lun 16	
mar 17	
mer 18	
jeu 19	
ven 20	
sam 21	
dim 22	
lun 23	
mar 24	
mer 25	
jeu 26	
ven 27	
sam 28	
dim 29	
lun 30	
mar 31	

28h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
28h	TOTAL

567

567h	Centre
0h	Stage 1
0h	Stage 2
0h	Employeur
567h	TOTAL

7. PRESENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le DEAES fonctionne à partir d'actions de formation décentralisées, en fonction des diverses commandes de nos partenaires (Région Occitanie, Pôle Emploi…).

Les CEMEA sont pilotes et partenaires des projets territoriaux en se posant comme instigateur d'une démarche de territorialisation.
Les CEMEA se saisissent de leur compétence en matière de formation professionnelle pour affirmer leur rôle de pivot : nous sommes à la fois l'acteur par lequel la territorialisation est initiée, et celui qui participe à sa mise en œuvre.
La base des politiques de sécurisation des parcours professionnels doit permettre plus spécifiquement :
- De mettre l'accent sur les fragilités d'un territoire et d'essayer de les prévenir ;
- D'analyser l'évolution des besoins en formations tant pour les métiers qui tendent à disparaître que pour ceux qui doivent se développer ;
- D'adapter l'offre de formation tout au long de la vie ;
- D'utiliser les périodes interstitielles (entre les périodes d'emploi et d'inactivité) pour se former
- D'apprécier les mouvements du marché du travail ;
- D'analyser les freins à l'emploi, à l'insertion et à la formation ;
- D'agir sur le court et le moyen terme, ainsi que sur les flux (salariés fragilisés, recrutements effectués ou prévisibles, métiers porteurs, emplois qui se renouvellent régulièrement…) et sur le stock (demandeurs d'emploi) …

Il est par ailleurs important d'insister sur l'approche des compétences, notamment pour les personnes sans qualification, en valorisant les compétences acquises dans le cadre de l'expérience professionnelle ou extra professionnelle.

Le territoire doit être vu comme un lieu de projets, un écosystème permettant des interactions entre les acteurs. La pertinence de son périmètre doit être appréciée au regard de l'efficacité des réponses qui y sont apportées. La notion même de territoire (au cœur de la logique de territorialisation) est une construction dont les CEMEA ne font pas l'économie, et ce en proposant des relais territoriaux institués.
Mais la singularité de ce type de démarche relève de l'effort de co-construction réalisé par un ensemble de partenaires, autour d'un « projet commun ». Dans la plupart des Régions, nous avons des relais territoriaux, des instances et des formateurs référents ont été mis en place.
Les territoires que nous proposons sont le fruit d'un partenariat local.

Nous sommes aujourd'hui implantés sur différents territoires.

- Montpellier et les communes proches
- Nîmes et les communes proches
- Béziers et les communes proches
- Perpignan et les communes proches
- Prades et les communes proches

Cette organisation délocalisée implique qu'il y ait au moins un formateur référent par action de formation.

7.1 Le Formateur responsable du niveau 3 dont le DEAES

Fabienne CHATELARD	Adjoint de Direction des CEMEA LR Responsable pédagogique régional du CFPMEA

7.2 La Formatrice, coordinatrice de la formation au DEAES

Christine MONZERIAN	Coordinatrice et responsable pédagogique de la formation au DEAES

Finalité du poste :

- Il/elle garantit la cohérence pédagogique des formations et des pratiques sur l'ensemble des formations

Missions

- Intervenir sur des temps de formation
- Coordonner l'ensemble des actions de formation DEAES sur le territoire régional
- Garantir la conformité de l'organisation pédagogique avec le projet de formation préparant au diplôme.
- Participer aux choix de construction des budgets DEAES en lien avec les responsables de niveau
- Animer les réunions de l'équipe pédagogique DEAES
- Assurer et développer des liens avec des sites qualifiants
- Organiser les certifications en lien avec le responsable de niveau 3
- Participer aux échanges pédagogiques entre organismes de formation

Chaïma EL AYADI	Assistante administrative DEAES

Finalité du poste :

- Assurer, optimiser et contrôler l'activité administrative des formations au DEAES réparties sur l'ensemble de la région Occitanie, en lien avec les secrétariats des territoires.

Missions

- Prise en charge des outils de contrôle et de gestion nécessaires au fonctionnement des promotions
- Relation avec les instances d'habilitation et de contrôle
- Relation avec la Région Occitanie en lien avec l'assistante du centre de formation
- Relation avec les lieux de stage
- Suivi des dossiers de demandes de bourses (Région)
- Suivi des émargements pour la Région et Pôle Emploi
- Organisation administrative des sélections
- Constitution et suivi du dossier administratif des stagiaires
- Mise en place et suivi des conventions individuelles de FPC (hors quota)
- Relation avec les fonds de formation (OPCO)
- Mise en forme et finalisation du livret individuel pédagogique de formation pour présentation à l'examen (mise en forme des évaluations communiquées par les formateurs),
- Suivi des courriers à destination des institutionnels, des partenaires, des stagiaires…
- Communication
- Mise en place d'outils à destination du réseau d'informations collectives, des foires aux associations

7.3 Les formateurs référents.

Patrick LERDOU	Montpellier
Patrick LERDOU	Nîmes
FRANCK PUJOL VERNAZOBRES	Béziers
Aurélie LOUPIAC	Béziers
Pascale GAUDOUT	Perpignan
Pascale GAUDOUT	Prades

Le/la référent(e) de formation est le/la personne ressource pour les questions d'ordre administratif, le suivi de formation, les parcours individualisés et les visites de stage.

- Il planifie et organise l'information collective, la sélection orale.
- Il est responsable de la gestion du temps de formation du groupe. (Planning, alternance).
- En appui du coordinateur, il assure la cohérence pédagogique du processus et des contenus de formation.
- Il assure l'encadrement des groupes d'EEP et d'évaluation.
- En appui du coordinateur, il participe à l'organisation et la supervision des épreuves de certification des blocs
- Il sollicite les intervenants qu'il supervise.
- Il est le référent pour les stagiaires et les formateurs permanents ou vacataires intervenant dans le cursus de formation.
- Il gère les relations avec les lieux de stages. Il participe au suivi des stages en effectuant, entre autres, la visite de stage.
- Il accompagne les stagiaires dans la réalisation du livret de formation.

7.4 L'équipe pédagogique et les domaines d'intervention

Elle peut être composée de formateurs CDI ainsi que de *formateurs occasionnels* intervenant sur un aspect très spécifique de la formation (médecins, infirmiers, ergothérapeutes, juristes …).

7.4.1 DOMAINES D'INTERVENTION DES FORMATEURS PERMANENTS ET DES FORMATEURS OCCASIONNELS (Vacataires ou prestataires de services)

		Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	*Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité*	*Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne*	*Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention*	*Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne*
		112h	91h	105h	147h	91h
FORMATEURS PERMANENTS						
MONZERIAN	Christine	*	*	*	*	*
LOUPIAC	Aurélie	*	*	*	*	*
PUJOL	Franck	*	*	*	*	*
GAUDOUT	Pascale	*	*	*	*	*
LERDOU	Patrick	*	*	*	*	*
FORMATEURS OCCASIONNELS						
SANCHEZ	Nathalie	*		*		
LEGER	Sylvie	*	*	*	*	*
HUDBERT	Mathias			*		*
CHARONNAT	Jocelyne	*	*		*	
BILOTTE	EMILIE	*	*	*	*	*
MOULIN	Gregory			*		
DESPERAMON	Alizée	*			*	
MATRINGE	Marie ANGE	*			*	
RICART	Liliane				*	*
RODRIGUEZ	Julie	*	*		*	
SOLER	Marjorie			*		*
MARC	FABRICE				*	*
ROGUIER	CELIA				*	
LAGMAN	ANAIS				*	*
CHIBRAC	SADIA				*	*
MORA	LESLIE				*	
COUILLET	RACHELLE	*	*		*	
BACO	Nathalie				*	